

Automne/Hiver — 2021/2022

Saint Léger la Montagne

Bulletin Municipal



Bonne Année 2022

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	Fermé au public	8h30 12h00
Après-midi	13h30 17h00	Fermé au public	Fermé	13h30 17h00	13h30 17h00	Fermé

Permanence les matins de 10 h à 12 h

Sommaire

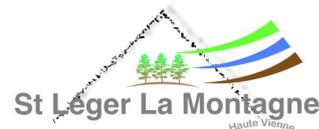
☛	Les numéros utiles	1
☛	Les vœux du Maire	2
☛	Noël des enfants	3
☛	Les Colis des Aînés.....	3
☛	Actualités.....	4
☛	Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal.....	6
☛	Informations diverses.....	9
	♦ Association des accidentés de la vie de la Haute-Vienne.....	9
	♦ Dates des prochaines élections en France.....	9
	♦ Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées de Laurière.....	9
	♦ Maximum	10
☛	Le mot des associations	11
	♦ Gymnastique Volontaire.....	11
	♦ Nature et Patrimoine	12
	♦ Lou Amis.....	12
	♦ Le Comité des Fêtes.....	13
	♦ Tonus Vétéran Club	14
	♦ Judo Club.....	15
	♦ VTT Rando Club	16
	♦ ACCA.....	17
	♦ Ecole Buissonnière	17
	♦ Team Monts Trail.....	18
	♦ Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges.....	19
☛	Environnement	20
☛	Programme Festif.....	20
☛	Nouveaux arrivants & Etat-civil	20
☛	Tarifs communaux.....	21



Les numéros utiles

En cas d'urgence

Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire ☎ 06 74 60 79 83
Mr Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint ☎ 06 13 08 33 81
Mme Mélody MAUX, 2^{ème} Adjoint ☎ 06 83 75 30 71
Mr Cyrille JOUANNETAUD, 3^{ème} Adjoint ☎ 06 88 91 12 98



commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr

Le secrétariat ☎ 05 55 39 80 83

www.saintlegerlamontagne.fr

POMPIERS..... 18
POLICE..... 17
APPEL URGENCE..... 112
ENFANCE MALTRAITEE..... 119

APPELS D'URGENCES

GENDARMERIE NATIONALE..... 05 55 56 60 16
COLLEGE DE ST SULPICE LAURIERE..... 05 55 71 47 54
ECOLE PRIMAIRE DE LA JONCHERE..... 05 55 39 83 41
ENEDIS (dépannage)..... 09 72 67 50 87
TRESOR PUBLIC DE BESSINES..... 05 55 76 00 78
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix..... 05 55 48 06 75

NUMEROS UTILES

Maison du Département

6 bis, avenue de la Libération
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
05 55 76 66 60



Permanences de l'assistante sociale : Contacter la maison du département

Consultation de nourrissons : Médecin PMI: **Docteur PEIFFER Michelle**

Puéricultrice : **Mme BARGY Marie-Hélène**

☛ Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la **Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe**

Permanence de la référente autonomie : **Mme LAZZARINI Corinne**

☛ Le 1^{er} mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la **Mairie de Laurière**

☛ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la **Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe**

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale : **Mme AUBARD Stéphanie**

☛ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. Mme Mélody MAUX..... 06 83 75 30 71
COMITE DES FETES Mr Corentin JOUANNETAUD..... 07 50 23 06 70
LOU AMIS Mme Marcelle LYRAUD..... 05 55 39 83 34
G.V. Mme Aline JACQUEMARD..... 06 76 13 57 44
T.V.C. Mme Nicole PORTIER..... 05 55 71 32 77
CLUB CANIN Mr Géry MISSUD 06 11 14 56 77
V.T.T. Rando Club Mr Didier GAULLARD..... 06 80 34 27 63
TEAM MONTS TRAIL Mr Pascal BRUNEAU..... 06 79 32 50 87
Les Rodins des Bois Mr Jacques BONNAUD..... 06 29 13 21 52

Les vœux du Maire

Au vu de la situation sanitaire actuelle nous ne pourrions peut-être pas organiser les vœux comme nous avons coutume de le faire. Nous avons programmé cette soirée, le 29 janvier 2022. Nous sommes dans l'espoir de pouvoir nous retrouver tous à cette occasion.

Mais dans cette incertitude, je viens, dès à présent, vous présenter avec toute mon équipe municipale, tous mes vœux pour cette nouvelle année 2022:
Succès, réalisation de vos espoirs et attentes, année féconde et heureuse pleine de bonheur.

Le bonheur, c'est avant tout des moments d'amitié partagés, de dialogue, de complicité avec nos proches, et d'affection avec ceux que nous aimons.

Nous avons une pensée emplie d'émotion pour ceux qui nous ont quittés et pour ceux qui souffrent.

La situation que nous vivons, provoque de l'inquiétude! Gardons espoir que l'avenir deviendra lumineux pour nous tous et nos enfants.

Saluons ensemble, cette nouvelle année qui nous vieillit certes, mais ne vieillit pas nos cœurs.

Je partage avec vous, cette Citation de Benjamin Franklin

« Soyez tous en guerre contre vos vices, en paix avec votre prochain, et que chaque nouvelle année trouve en vous un homme meilleur ».



Noël des enfants

La Municipalité, fière de ses enfants, a demandé au Père Noël de venir, cette année encore, offrir un cadeau à chacun.

Celui-ci a bien compris que la situation n'était pas ordinaire, mais cela ne l'a pas arrêté !

Aussi, il a reçu les enfants individuellement, pour leur remettre leurs jouets.

Les Trois Clochers ont profité de la présence du Père Noël, pour leur distribuer un petit présent de gourmandises.

Le Père Noël a exceptionnellement laissé les cadeaux des enfants qui ne sont pas venus. Les parents auraient-ils oublié le rendez-vous? Ils sont à leur disposition au secrétariat jusqu'au 31 décembre.



Les colis des Aînés

Le Maire et ses Conseillers Municipaux, ont eu le plaisir d'aller à la rencontre de ses 76 Aînés, pour leur offrir le traditionnel colis.

La Municipalité leur renouvelle tous ses vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie de la commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, a pu être célébrée en présence du public. Madame le Maire a invité l'Assemblée à respecter une minute de silence, en l'hommage des morts pour la France. Puis elle a lu le discours afférent, suivi par celui des enfants de l'école de la Jonchère.



Cette cérémonie a été chargée d'émotion, suite à la remise du diplôme de « porte- drapeau », à Monsieur Jean BAYLE, ancien Adjoint de la commune.



Travaux en régie

La boîte à livres a été réalisée par les agents communaux. Ils ont réaménagé une ancienne armoire électrique.

Les livres sont à votre disposition, vous pouvez vous servir et/ou en déposer. Bonne lecture.



Didier aidé de Corentin a restauré la fontaine du Bourg. Elle est de nouveau fonctionnelle mais sera remise en service quand le temps le permettra.

Nous nous félicitons de leur travail émérite.



Le Chêne remarquable du village de Mallety

L'état du chêne de Mallety, recensé comme arbre remarquable, s'avère être dans un état présentant des risques. Après consultation auprès des services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de l'ONF (Office National des Forêts), la Municipalité a décidé de le faire élaguer. Afin de ne pas trop le traumatiser, l'élagage va être réalisé, une fois les feuilles tombées par l'entreprise « l'Ecureuil », tout en respectant son aspect d'origine.



Don à la Commune de Monsieur Jean BAYLE

Monsieur Jean BAYLE, ancien Adjoint au Maire, a cédé à la commune, à titre gracieux, la parcelle cadastrée section J n°1312 dont il est propriétaire. Ce don va permettre la jonction de deux chemins reliant les villages du Mazeau et de Lavedrenne.

La Municipalité le remercie.



Boîte aux lettres jaune du village de Saint-Pierre

Les services de la Poste ont décidé de retirer la boîte aux lettres jaune du village de Saint-Pierre. Le courrier de revendication que la commune leur a adressé, est resté sans réponse et nous en sommes offusqués.

Instauration de la taxe de séjour intercommunautaire

La communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature, va instituer la taxe de séjour sur son territoire au 1er janvier 2022.

23 communes sont concernées : Ambazac, Bessines/Gartempe, Breuilaufa, Compreignac, Le Buis, Fromental, Folles, Bersac/Rivalier, Laurière, St Sulpice Laurière, Jabreilles Les Bordes, Les Billanges, St Laurent Les Eglises, St Priest Taurion, Thouron, La Jonchère St Maurice, St Sylvestre, Saint Léger La Montagne, St Jouvent, Nieul, Nantiat, Chamborêt et Vaulry. La taxe de séjour est un impôt payé par les touristes et collecté par les propriétaires (ou gestionnaires) d'hébergements touristiques, pour être reversé au profit de ELAN.



Départ de Monsieur Gérard ALVADO

Notre Comptable-Trésorier vient de partir à la retraite. Nous avons apprécié ses compétences, sa gentillesse et sa disponibilité au service de notre commune. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de ce repos bien mérité.



Changement de Préfet

M. SEYMOUR Morsy Préfet de la Haute-Vienne, vient d'être remplacé. Mme Fabienne BALUSSOU lui succède à la tête de notre département.



Aménagement Sauvagnac

Les travaux d'aménagement du parking vont faire l'objet d'un appel d'offres en Janvier. Nous espérons pouvoir démarrer le chantier fin mars ou début avril, en fonction des conditions climatiques.



Effacement réseaux Jeammeyrat

Les travaux d'effacement des réseaux au village de Jeammeyrat sont pratiquement terminés. Les poteaux et les fils aériens vont être rapidement enlevés.

Nous remercions les habitants pour la patience et la compréhension dont ils ont fait preuve tout au long de ce chantier.



Environnement et déchets sauvages

Les dépôts de quelque nature qu'ils soient, en dehors des conteneurs réservés à cet effet, sont strictement interdits et néfastes à l'environnement.

La municipalité se verra donc l'obligation de contacter les services de police de l'environnement, à chaque dépôt sauvage d'ordures qui sera trouvé.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous informer sur la destination de vos déchets. Nous faisons appel à votre civisme et savons pouvoir compter sur tout le respect que vous avez pour votre territoire communal.

Lors du 2ème semestre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni 5 fois, les 9 Juillet, 1er Septembre, 4 Octobre, 5 Novembre et le 15 décembre.

Les comptes rendus complets sont à la disposition de toute personne, à la mairie.

Lors de ces séances, il a été débattu des points suivants :

ACQUISITIONS MOBILIERES

MOBILIER URBAIN

Le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition de 3 bancs et 1 cendrier en bois, afin d'équiper la salle polyvalente et les abords du lavoir.

Mr Fabien FRECHIN, menuisier ébéniste de la commune, a été sollicité pour réaliser cet aménagement. Le montant de la dépense s'élève à 1.545, 00 €.

A la suite des travaux d'enfouissement des réseaux au village de Jeammeyrat, il a été nécessaire de revoir la distribution du réseau éclairage public. L'implantation d'un nouveau lampadaire à l'intersection de la voie communale n° 3 et de la départementale 50 a été nécessaire. La convention avec le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) a été modifiée en conséquence.

MATERIEL

Nous avons acheté une machine auto-laveuse, pour l'entretien des sols de la salle polyvalente et de la mairie, pour un montant HT de 1 456.38 € soit 1 747.66 € TTC.

BATIMENTS

LAVOIR

A la suite des travaux de réfection des joints du lavoir par les employés communaux, il a été décidé de refaire l'enrobé autour de ce bâtiment. Le devis de l'entreprise COLAS a été retenu pour un montant HT de 3 922.50 € soit 4 707.00 € TTC.

FONTAINE DU BOURG

Les employés communaux ont réhabilité la fontaine du bourg pour une remise en service lorsque le temps le permettra. L'entreprise MOREAU SERVICES a changé la tuyauterie et la robinetterie pour un montant HT de 469,00 € soit 562,80 € TTC.

EGLISE DU BOURG

Des travaux de réfection de la toiture de l'église du Bourg doivent être envisagés : ardoises défectueuses, gouttières percées, dé-moussage, dé-grippage du coq girouette et remplacement de la lette N (nord).

La SARL LEFORT a établi un devis d'un montant de 3.654,60 € HT soit 4.385,52 € TTC, que l'Assemblée délibérante a accepté.

AUBERGE COMMUNALE

L'accès du restaurant au niveau de la rampe pour handicapés, présente un danger (plusieurs personnes en ont déjà été victimes). La mise en place d'une main courante s'avère indispensable pour assurer la sécurité. L'entreprise MERIGAUD sollicitée a présenté un devis de 1 280 € HT soit 1 536 € TTC. Le Conseil Municipal a accepté ce devis.

FORETS

MOTION

Le Conseil Municipal a adopté une motion pour soutenir les Communes forestières face à la forte augmentation de leur contribution au financement de l'Office National des Forêts. Cette motion soutient également la demande de révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

SOUTIEN A LA FILIAIRE FORÊT-BOIS LOCALE POUR LA CONSTRUCTION BOIS

L'Assemblée délibérante soutient la filière forêt-bois locale pour :

- l'utilisation du bois local certifié en construction,
- l'utilisation de bois local comme source d'énergie,
- la communication et information diffusée sur le territoire.

ACQUISITIONS DE PARCELLES FORESTIERES

Dans le but de développer nos unités foncières forestières, le Conseil Municipal a fait l'acquisition de différentes parcelles au prix de 1.000,00 € l'hectare :

Section J n° 557 auprès de M. DALMAS et Mme JARDEL pour une superficie de 14 a 78 ca

Section J n° 558 auprès de l'indivision GIRY pour une superficie de 28 a 20 ca

Section J n° 559 auprès de Mme MAFETY pour une superficie de 25 a 11 ca

Auprès de M. DEMAURE, au prix de 800 € l'hectare (bois coupé préalablement) :

Section G n° 231 pour une superficie 29 a 74 ca

Toutes ces transactions se sont faites par actes administratifs.

PISTE FORESTIERE DE LA POUGE

La construction de la piste forestière de La Pougé a été faite depuis plus de 30 ans et nous pouvons bénéficier, à nouveau, de subventions pour sa remise en état. Le Conseil Municipal a donc retenu ces travaux. L'ONF en assure la maîtrise d'œuvre. La régularisation de son emprise qui avait fait l'objet d'abandons de terrains va être réalisée. L'estimation des travaux s'élève à 119 136 € TTC avec un subventionnement d'environ 80% pour une longueur de 1940 mètres. Pour les 1480 mètres restants, l'estimation est de 66 396 € TTC.

L'appel d'offres va intervenir très prochainement pour exécution des travaux en 2022.

AEP

Les échelles des réservoirs d'eau potable de Sauvagnac et du Mazeau sont à remplacer (rouillées et cassés). HMP, responsable de notre service eau, a établi un devis prévoyant des échelles en inox plus adaptées, d'un montant de 2.555,00 HT soit 3.066,00 TTC. Ce devis a été accepté par le Conseil Municipal

PDIPR

LA PIERRE MILLIER

Monsieur Jean BAYLE a cédé gracieusement à la Commune une parcelle de terrain cadastrée section J n° 1312 pour une superficie de 32 a 94 ca. Ceci nous permet de conforter notre circuit PDIPR de la Pierre Millier. Un grand merci à « JANNOT »

CHEMINS DES VILLAGES

Suite à la demande de la Commune de La Jonchère Saint Maurice, le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « Chemin des villages » .
- De demander l'inscription au PDIPR des Chemins des Villages.

PROJETS

PLANTATIONS

Pour remplacer les arbres malades abattus au-dessus du lavoir et dans la cour de la salle polyvalente, le Conseil Municipal a retenu différentes essences, à savoir :

- 3 « mûrier-platane » pour le lavoir,
- 1 albizzia, 1 abélia, et 1 tulipier de Virginie pour la cour.

EGLISE SAINT-PIERRE

L'état de la sacristie de l'église de Saint Pierre a incité le Conseil Municipal à demander un devis de réparation. Ce bâtiment est inscrit aux Monuments Historiques, et nous sommes dans l'attente de l'avis de l'architecte compétent.

CIMETIERE SAINT PIERRE

Le mur d'enceinte du cimetière de Saint Pierre est détérioré sur sa partie basse. Un devis a été établi par l'Entreprise MANDON. Il s'élève à 4.160,00 HT soit 4992,00 TTC.

Le Conseil Municipal a accepté ce devis, et les demandes de subventions correspondantes ont été faites auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

SALLE POLYVALENTE

MUR DE LA COUR

Le mur d'enceinte de la salle polyvalente (derrière le Monument aux morts) menace de s'écrouler, et dans une mesure de sécurité un devis a été demandé à l'entreprise MANDON.

Il s'élève à 10.640, HT soit 12.768,00 TTC. Les demandes de subventions ont été faites en conséquence.

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat, Air, Energie), le Conseil Municipal a décidé des travaux suivants, pour lesquels des subventions ont été demandées auprès du Conseil Départemental et de l'Etat :

REFECTION FACADES

La façade arrière de la salle polyvalente nécessite une réfection. Très détériorée, elle n'est plus étanche et il convient de faire procéder au piochage du vieil enduit et de refaire les joints. Le devis produit par l'entreprise MANDON sollicitée pour ces travaux, s'élève à 22.810,00 € HT soit 27.312,00 € TTC.

VOLETS

Des volets électriques solaires complémentaires sur les impostes au-dessus des portes fenêtres vont être ajoutés pour renforcer l'isolation de ce bâtiment. Pour ce faire, l'entreprise MERIGAUD a établi un devis de 2.112,00 € HT soit 2.534,40 TTC.

ATELIER COMMUNAL

Une estimation des travaux d'aménagement de la grange que la commune vient d'acquérir, a été faite par les services de l'ATEC (Agence Technique de la Haute-Vienne).

Cette estimation d'un montant de 155.520,00 TTC, nous permet de demander les subventions possibles pour ces travaux. Le Conseil Municipal affinera ensuite, les travaux qui seront nécessaires.

CHAUDIERE MAISON DE LA RESERVE

Le Conseil Municipal a pris note de la nécessité de changer la chaudière du chauffage central de la maison de la réserve, qui vient de percer. Les subventions possibles pour cet équipements ont été demandés et les travaux se feront dès que possible. En effet, celle-ci fonctionne depuis 12 ans et n'est plus adaptée à la fonctionnalité de ce bâtiment.

PARCELLE AUX COMBES

Les parcelles cadastrées section D n° 1041, 1042 et 1043, sont envahies par une végétation sauvage. Une réserve d'eau servant de défense contre l'incendie, y avait été aménagée. Celle-ci est dangereuse dans l'état actuel du terrain, aussi le Conseil Municipal a décidé, de la faire nettoyer par les chantiers d'insertion « PALOMA ». Le devis présenté de 5 952 € a été accepté par l'assemblée délibérante.

Infos diverses



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE**
de la HAUTE-VIENNE

Section FNATH de ST SULPICE LAURIERE
Chez Madame Joëlle PRADEAU
Présidente
8 La Ville Sous Grange
87370 BERSAC SUR RIVALIER
☎ 06 80 78 81 16

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter : Les bénévoles de la section FNATH 87 à SAINT SULPICE LAURIERE

Joëlle PRADEAU, présidente de la section, 06 80 78 81 16

Marie-Claire GAY-BELLILE, trésorière de la section, 06 86 18 75 72

Le groupement départemental FNATH 87
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL

05 55 34 48 97
fnath.87@orange.fr
www.fnath87.org

Les dates des prochaines élections en France sont:

 Présidentielle	10 et 24 avril 2022	5 ans	Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrit sur une liste électorale. Pour ce faire il vous suffit de vous connecter sur www.service-public.fr ou vous adresser à la mairie. Vous pourrez également effectuer votre inscription en ligne ou votre changement de rattachement.
 Législatives	12 et 19 juin 2022	5 ans	

Pour pouvoir voter, il faut avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour, être de nationalité française, disposer de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales (inscription automatique à 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans).

A.F.R.P.A.



Se faire aider pour rester chez soi

L'ASSOCIATION EN FAVEUR DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE LAURIERE MET A VOTRE DISPOSITION

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE Repas équilibrés, repas à votre convenance, ...

LE SERVICE MANDATAIRE D'EMPLOYE(E) DE MAISON L'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne. Ménage, repassage, courses, aide à la prise des repas...

L'aide aux gestes essentiels de la vie quotidienne. Aide à la toilette simple, aide au lever/coucher, à l'habillage, déshabillage...

La Garde à domicile de jour, de nuit

LE TRANSPORT BENEVOLE pour des déplacements de proximité (courses, RDV médicaux, coiffeur...) effectués par des bénévoles.

Le service de « **transport bénévole** » est un service fondé sur le bénévolat et l'échange. Sont concernées : les personnes de plus de 60 ans, qui résident dans les communes de l'ex-canton de Laurière, sans moyen de locomotion ou qui ne peuvent pas momentanément conduire. La priorité est donnée aux services et commerces locaux, jusqu'à 10 kms autour de l'ex-canton de Laurière.

Les transports s'effectuent du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **05 55 71 49 86**.



Infos diverses



MAXIMUM
Les Masgrimauds
87160 MAILHAC SUR BENAIZE
Tél. : 05 55 76 22 78
Fax : 05 55 76 42 92
Mail : maximum87@orange.fr



Dates de collectes pour l'année 2022

Mercredi 9 février
Mercredi 25 mai
Jeudi 25 août
Mardi 15 novembre

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévue avec le particulier.

Le mot des Associations

Gymnastique Volontaire

Malgré tous les aléas liés à la covid notre association a repris ses activités en septembre , avec 22 inscrits fidèles ou nouveaux adhérents. Vous êtes tous les bienvenus dans notre groupe. J'espère que vous y trouverez le réconfort physique et moral, les liens d'amitié, d'attention et la bonne humeur que vous venez chercher. Depuis deux ans ce sont sans doute des besoins encore plus importants.

Je remercie tous ceux qui participent au fonctionnement et contribuent à l'existence de notre association:

- La municipalité pour le prêt de la confortable salle des fêtes et la subvention accordée chaque année.
- nos énergiques animateurs Cindy, Gisèle et Gérald.
- les membres du bureau et bien sûr tous nos adhérents.

Vous pouvez toujours nous rejoindre en cours de saison les mardi et jeudi de 19h à 20h. Deux séances sont offertes pour faire connaissance.

En espérant que nos activités puissent se poursuivre , rester un réconfort et un bien être pour tous , je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonne santé et d'heureuse année 2022.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Aline



Le mot des Associations

Nature et Patrimoine



Depuis cet été l'association poursuit sereinement ses activités avec le soutien de ses 85 adhérents que nous remercions vivement pour leur intérêt envers notre patrimoine local et surtout grâce à notre quinzaine de bénévoles actifs sans qui tout cela ne serait possible.

D'ailleurs, la **Commission Chemins** forte de nouveaux membres continue l'entretien des sentiers balisés par secteur et nouveauté : développe leur inscription sur l'application « CIRKWI » qui permet de suivre en temps réel avec un Smartphone le parcours sélectionné avec en plus diverses explications pertinentes. D'autre part plusieurs traces de loges de berger ont été trouvées sur la commune, si vous avez des connaissances n'hésitez pas à nous les partager !

4 septembre dernier pour un moment avons eu l'honneur de recevoir exposition-conférence passionnante sur le thème de « La Sorcellerie et le culte des fontaines en Limousins ».

Cette année c'est à St Léger que s'est déroulée l'**AG** le samedi convivial d'échanges avec un diaporama sur nos activités. Nous Marie-France Houdart, ethnologue et écrivain qui a présenté son

En juillet : **le rallye annuel** au site du Lac du Pont à l'Age : les participants munis d'un road-book ont eu pour défi de retrouver photos et indices qui ont jalonné leur parcours. Puis, un pique-nique et des jeux d'antan ont permis à tous de s'amuser pour bien terminer la journée. Rendez-vous l'année prochaine sur un prochain lieu surprise !

Le samedi 09 octobre la **Sortie Adhérent** à Crozant a été très appréciée avec la balade au bord de la Sédelle sur le sentier des Impressionnistes et au rocher de la Fileuse face aux ruines du château. Le déjeuner au restaurant a été suivi d'une belle balade en bateau sur la Creuse.

Les balades mensuelles accompagnées (gratuites) ont toujours lieu tous les derniers dimanche du mois dans un esprit de partage et de découverte. Si vous avez envie d'en savoir plus ou de nous rejoindre, toutes les informations sont à retrouver sur le site internet :

www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr mail : contact@nature-patrimoine-montsdambazac.fr

A l'année prochaine ! Nathalie Détré (20, La Serre) Présidente et déléguée pour St Léger.

Lou Amis



Cette année encore la Covid-19 et ses contraintes sanitaires sont venues perturber notre vie associative à tous.

Les réunions et les petits repas amicaux commencent vraiment à nous manquer.

Pas de galette des rois, ni de journée fruits de mer. Seule la soirée du 23 juillet a pu être maintenue. Elle a eu lieu à l'Auberge des Trois Clochers, par une belle soirée d'été, nous avons pu profiter de la terrasse pour déguster grillades et entrecôtes.

Merci à Thierry et Angélique pour ce moment convivial !

Le Gala annuel de l'Association a été annulé pour la seconde fois. Les mesures de distanciation du moment ne nous permettaient pas d'accueillir un nombre suffisant d'invités (maximum 50 personnes). A notre grand regret, nous avons été contraints de dénoncer le contrat avec le sosie de Michel POLNAREFF.

Il n'y aura pas d'arbre de Noël et le repas qui était prévu à l'Auberge est également annulé, toujours pour les mêmes raisons.

En espérant qu'il n'y aura pas de 6ème vague...! et que nous pourrons enfin reprendre une vie plus normale.

Les Amis de Saint Léger vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Meilleurs Vœux à toutes et à tous



Le mot des Associations

Comité des Fêtes

Encore une année perturbée par ce maudit COVID.

C'est ainsi que notre assemblée générale a eu lieu le 2 juillet 2021, alors qu'elle aurait dû se tenir en janvier 2021.

Les différents rapports (moral, d'activités et financier) ont été adoptés à l'unanimité. Au vu du peu d'activité de l'année écoulée, nous avons décidé de délivrer gratuitement les cartes d'adhésion à nos adhérents.

Nous avons quand même pu organiser notre traditionnel feu d'artifice. Les festivités ont débuté par une exposition en semi-nocturne accompagnées d'un repas grillades. Merci à tous les exposants et à l'auberge des 3 clochers pour leur investissement.

Notre « cochon farci » n'a pas pu avoir lieu, mais un voyage à Brantôme a été organisé le 2 Octobre.

Une cinquantaine de participants ont pu ainsi apprécier la Venise du Périgord. La visite de l'abbaye et la balade en bateau ont été le clou de cette sortie agrémentée par des guides impliqués et avec un humour communicatif. Le repas, très simple mais excellent a été apprécié par tous les convives.

Nous avons cru jusqu'à la dernière minute pouvoir faire notre repas des aînés le 4 décembre, mais sécurité oblige, il a été annulé.

Nous espérons pouvoir vous retrouver tous, à l'occasion de notre assemblée générale programmée le vendredi 7 janvier à 20 heures.



Le mot des Associations

Tonus Vétérans Club

Bonjour à tous.

Quoi de neuf depuis le dernier bulletin ?

Après des mois de mise en veille forcée, nous avons enfin pu nous retrouver, pour certains, au cours de nos parties de pétanque où une moyenne de douze joueurs ont eu le plaisir de s'affronter (amicalement bien sûr).

L'Assemblée Générale a eu lieu le 16 septembre : 28 adhérents étaient présents ou représentés et sept nous avaient fait parvenir leur pouvoir.

Compte tenu de la crise sanitaire, nous n'avons pratiquement pas joué lors de l'exercice précédent. C'est pourquoi le Bureau a décidé, afin de dédommager les fidèles qui avaient payé leur cotisation, la gratuité de l'adhésion pour l'année à venir.

C'est avec soulagement que nous avons repris notre rythme de croisière avec, en moyenne, 25 participants chaque jeudi et cela fait le plus grand bien. Deux nouveaux joueurs, de Saint-Léger, sont venus nous rejoindre et nous avons été très heureux de les accueillir.

Espérons que nous pourrons déguster les galettes le 13 janvier et régaler nos papilles au mois d'avril lors de notre repas annuel.

Continuez à rester vigilants, à prendre soin de vous et de vos proches. Quant à nous, le masque a fait sa réapparition.

Les Membres du Bureau et moi-même vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2022.

Nicole Portier



Et aussi Rami, Rummikub, Scrabble

Le mot des Associations

Judo Club



Ça y est l'heure de la rentrée a sonné et les ST Légeois et St Légeoises ont pu reprendre le chemin des tatamis.

En effet, c'est avec beaucoup d'appréhension que les cours ont repris à St Léger la Montagne, la COVID étant toujours présente, nous avons des craintes à reprendre et à devoir une nouvelle fois stopper notre activité. Mais c'est avec beaucoup de joie et de bonheur que nous avons accueilli nos licenciés même si la reprise s'est faite doucement et ce, sur les trois sections du club.

A ce jour, nous enregistrons 104 licenciés et la section de St Léger la Montagne se maintient.

Début octobre, nous avons organisé à Châteauponsac le tournoi benjamins/benjamines qui lui n'a pas rencontré l'affluence des précédentes éditions mais c'était le premier tournoi réalisé depuis deux ans. Les retrouvailles, l'ambiance et le plaisir d'être ensemble ont pu nous rappeler qu'il est bon de vivre ensemble, tous ensemble.

Il est toujours possible de s'inscrire et de venir nous rejoindre sur le tatami le mercredi de 18h30 à 19h30.



C'est avec beaucoup de plaisir que nous serons heureux de vous accueillir, alors n'hésitez plus venez nous rejoindre, nous vous attendons.

Et comme disait Jigoro Kano...

« On ne juge pas un homme sur le nombre de fois qu'il tombe mais sur le nombre de fois qu'il se relève. »

Corinne LAMOUREUX,
Secrétaire générale du judo club CHATELAUD

Le mot des Associations

V.T.T. Rando Club

Cette année encore, malgré les difficultés engendrées par la situation sanitaire, le VTT Rando Club de Saint Léger la Montagne a pu organiser sa randonnée annuelle UFOLEP le dimanche 17 octobre.

Après s'être inscrits préalablement sur le site internet de Helloasso et avoir présenté leur passe sanitaire, et récupéré leur poche de ravitaillement, quelques 330 randonneurs ont pu découvrir les chemins qui traversent la commune et les communes voisines.

Le temps était de la partie ! Ainsi les participants ont pu profiter de splendides points de vue sur la campagne qui avait revêtu son joli et coloré manteau automnal. Comme chaque année des parcours de 13 et 15 km étaient proposés aux marcheurs ; les vttistes pouvaient parcourir 15, 25 ou un exigeant 35 km.

Après la randonnée, nous avons eu la chance de pouvoir organiser (dans le respect des règles sanitaires) un pot de l'amitié qui a permis d'échanger et de retrouver un peu de convivialité.

Nous tenons à remercier la municipalité pour son soutien dans l'organisation de cette randonnée.

Rendez-vous l'année prochaine pour fêter le 20ème anniversaire du club !



Le mot des Associations

ACCA

Nous voilà à mi-saison, nous avons prélevé 35 sangliers, 30 chevreuils et 5 renards. Nous constatons une légère diminution des dégâts causés par les sangliers cependant nous restons très vigilants.

Le 23 octobre dernier nous avons organisé les portes ouvertes de l'ACCA pour faire découvrir la chasse telle qu'on la pratique sur notre commune. J'espère que cette journée a permis aux participants d'aborder une nouvelle vision de la chasse. Cette journée fut pour nous une belle expérience riche en échange et convivialité qu'on reconduira la saison prochaine et nous tenons à remercier tous les participants.



L'ACCA se mobilise contre la maladie de Lyme en récoltant les douilles de carabine pour les recycler et permettre de générer des fonds pour lutter contre cette maladie.

Le 27 novembre s'est déroulé notre premier loto malgré la neige et la covid une cinquantaine de personnes se sont mobilisés.

Nos prochaines manifestations:

- le 7 mai : concours de pétanque
- le 12 juin : vide-grenier avec exposition de vieux tracteurs

Tous les membres de l'ACCA se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2022.

Prenez soin de vous ainsi que de vos proches.



La Présidente de l'ACCA
MAUX Mélody

École buissonnière

Lors de ce premier trimestre nous avons étudié les arbres et les oiseaux.

Le 21 septembre, nous avons participé à un exercice militaire qui s'est déroulé sur notre commune.

Le 9 novembre, nous avons rencontré les mycologues à la salle des fêtes qui nous ont montré et expliqué leur travail de recherche sur les champignons. Ce fût un bel échange où les enfants ont pu observer des myxomycètes, des peintures de champignons, les détails d'un champignon au microscope ...



En raison du peu de participants (environ 4 enfants par séance) , l'école buissonnière change de formule. Désormais elle se déroulera de façon ponctuelle sur une thématique telle que la gestion de la forêt communale, le barrage du Mazeau, une espèce animale...

Les enfants seront avertis soit par "Panneau Pocket" ou par mail.

Je remercie les enfants qui ont participé à l'école buissonnière et ils se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Le mot des Associations

Team Monts Trail

Comme beaucoup d'associations, Team Monts Trail a des difficultés à retrouver de nombreux participants, la morosité engendrée par cette pandémie n'y est pas pour rien.....et pourtant l'activité physique en plein air dans l'environnement préservé de Saint Léger la Montagne ne peut que renforcer nos défenses immunitaires !!!!! N'hésitez pas à nous rejoindre dans les trails ou dans les randonnées.



Pour la section trail, les entraînements ont continué pour Ludo et Pascal. La forme est là et nous profitons pleinement de la nature de Saint Léger la Montagne et des monts d'Ambazac.

A noter :

Le dimanche 26 septembre : Trail du Sancy. 63 km et 3500 m de dénivelé positif. Pascal finit en 11h45.

Ce fut la seule participation du club à une compétition récemment.

Le dimanche 14 novembre : une sortie trail découverte était organisée par le club. Nous avons eu 3 personnes à qui nous avons fait découvrir nos chemins, notamment ceux qu'on a ouverts récemment dans le bois de Sansour.



Pour la section randonnée, durant juillet et août, peu de randos car nombreux ont profité de retrouver enfin des amis ou de la famille après les mesures de confinements.

Cependant, en petits groupes, nous avons commencé à nous occuper de défoncer les bassins de décantation du minerai de kaolin au lieu-dit « le Goulet » et nous avons eu l'analyse sur le terrain de Camille Bonnaud avec son passé de kaolinier.

Journées dédiées

Journée du Patrimoine sur « *la géologie secrète du Puy de Sauvagnac* » le 16 septembre : vu la pluie nous avons modifié le parcours initialement prévu de 9km pour n'en faire que 4km avec une vingtaine de participants enchantés de connaître ce passé du kaolin sur St Léger puis nous avons admiré les Pierres du soir et de La Tortue comme phénomène géologique.

Journée Mycologique le 10 octobre organisée conjointement avec Team Monts Trail, la Société Mycologique du Limousin et le C.E.N. Avec un très beau soleil, 50 participants se sont retrouvés pour du ramassage de champignons sur le chemin de la tourbière puis, après le pique nique, l'exposition des espèces trouvées avec les explications des spécialistes a été particulièrement appréciée par tous.

En octobre et novembre, quelques randos ont eu lieu sur St Goussaud avec Marianne et sur St Léger avec Annie

A la belle saison nous prévoyons de renouveler le séjour dans le Cantal pour 4 ou 5 jours de randos

N'hésitez pas à nous contacter pour le trail Pascal Bruneau, pour la rando Annie Jacquemain

Bonne fêtes de fin d'année !

Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges



En juin, juillet et août de cette année, 13 filets ont été disposés sur le Puy rond, une matinée chaque mois, pour y capturer, identifier et baguer des oiseaux. Ce suivi écologique, appelé « Suivi Temporel des Oiseaux Communs » permet de suivre les cortèges présents sur le site, des plus facilement observables aux plus discrets. Au total, 72 oiseaux ont été capturés en 2021, dont 4 Engoulevents que nous espérons revoir l'année prochaine. Au chapitre des originalités, un faisan de Colchide s'est également pris dans les filets : il a été bagué et relâché !

Le pâturage des Dauges a été particulier cette année :

10 hectares de landes ont été entretenus par les chèvres de Sylvain MORVAN (habitant des Combes). Chaque jour, il les a gardées sur des zones de bruyères sans clôture. Le soir venu, elles regagnaient les parcs des Puys. Leur travail de restauration et d'entretien est exceptionnel ; ça fait des lustres que ces landes n'avaient pas été aussi belles.



30 hectares de prairies et de tourbières ont été pâturés par des bœufs highlands provenant de la « Ferme des highlands » à La Serre. La rusticité de ces bêtes trouve ici une résonance particulière : tous les arbres qui colonisent les milieux humides sont systématiquement broutés et écorcés : cela évite le broyage mécanique couteux et polluant. Ces bœufs ont regagné la Serre fin novembre.

En 2021, l'accueil du public à la maison de la réserve s'est décliné au gré de la pandémie : sens de circulation, désinfection journalière, contrôle des pass sanitaire, masques... Nous y avons péniblement accueilli 870 personnes entre la mi-juin et la mi-septembre. Cependant, le site n'a pas été déserté pour autant : près de 4700 personnes ont été comptabilisées sur le chemin de découverte, avec des pics de fréquentations à 221 visiteurs le 29 mars, 184 le 9 août et 167 le 15 février.

444 scolaires ont aussi pu découvrir le site en 2021 : ça fait bien longtemps que nous n'en avons accueilli autant ! 14 sorties de découverte ont été organisées les dimanches après-midi. Pour la mise en place de tout ça, une personne a été recrutée en CDD durant 4 mois pour venir épauler l'équipe en place.

Programme festif

Sous réserve des conditions sanitaires

13.01.2022	Galette TVC
27.01.2022	Jeux TVC
29.01.2022	Vœux du Maire
10.02.2022	Jeux TVC
19.02.2022	Repas choucroute Comité des Fêtes
24.02.2022	Jeux TVC
10.03.2022	Jeux TVC
24.03.2022	Jeux TVC



07.04.2022	Repas TVC
14.04.2022	Jeux TVC
28.04.2022	Jeux TVC
07.05.2022	Concours pétanque A.C.C.A.
12.05.2022	Jeux TVC
19.05.2022	Jeux TVC
02.06.2022	Jeux TVC
12.06.2022	Vide grenier A.C.C.A.
16.06.2022	Jeux TVC

Nouveaux arrivants

Elodye BORDAS & Sébastien MATHIEU	10 rue du Château	Anc. DLUBACK
Nathalie BORDAS	14 Le Mazeau	Anc. Odette LAVALETTE
Boréa SAVODELLI	2 Leycuras	Anc. MANDON/CHAMPONY
Mélonie LOUIS & Adrien LAGRANGE	22 Lavedrenne	Loc. LAVILLAUREIX

ETAT CIVIL

PACS

Mélanie LOUIS & Adrien LAGRANGE	26/10/2021	22 Lavedrenne
Marion GOURCEROL & François ISTRIA	05/11/2021	18 La Serre

DECES

Alexis SIRIEIX	9 juillet 2021	6 Seignedresse
Olivier HÉBRARD	20 août 2021	Mallety
Claude CHARTRÉ	2 septembre 2021	Membre de nos associations
Danièle DE JONG née RENOU	21 septembre 2021	3 Seignedresse

Tarifs communaux

GESTION DES CIMETIERES

Concession le m ²	60.00 €	Concession columbarium 15 ans	250.00 €
Forfait caveau communal (6 mois)	45.00 €	Concession columbarium 30 ans	400.00 €
Caveau communal/jour supplémentaire	4.00 €	Forfait nettoyage de caveau	125.00 €

SERVICE DE L'EAU *pour les abonnés de la commune*

Nouveau branchement	Prix coûtant	Fermeture de la vanne	30.00 €
Ouverture de la vanne	30.00 €	Résiliation avec retrait de compteur	60.00 €
Compteur gelé	Prix coûtant	Abonnement	37.00 €
Prix du mètre cube	1.18 €	Location compteur	14.00 €

LOYERS COMMUNAUX

SALLE POLYVALENTE

QUI	CAUTION	JOUR 1	JOUR 2	1 SEMAINE
Associations communales	Néant	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations cantonales et Habitants de la commune	1 500 €	150 €	75 €	450 €
Autres	1 500 €	380 €	190 €	800 €
Auberge des Trois Clochers	Néant	150 €	75 €	450 €



*Le Maire et
son Conseil Municipal
vous souhaitent de
merveilleuses fêtes
de fin d'année*

